BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

GUY HOQUET - PARC IMMO
9 Place de la république
91170 Viry-Chatillon
virychatillon@guyhoquet.com

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Prix de vente honoraires inclus	Honoraires (TTC) maximum
Jusqu'à 150 000 €	10 000 €
De 150 001 € à 200 000€	12 000€
De 200 001 € à 250 000€	14 000€
De 250 001 € à 300 000€	16 000€
Au-delà de 300 001 €	5,25 %

Parking/ box : 2500€ TTC

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé aupreneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitutionde son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excédercelui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie règlementaire et révisable chaque année*(article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).*

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	10 € / m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	10 € / m²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m²
Entremise et négociation	100€

Baux commerciaux et professionnels : 10%HT du loyer triennal, à la charge du locataire
Parking et box : 300€ TTC à partager par moitié entre le locataire et le bailleur

11/12/2023